

Communiqué de presse

TMS et My ANA Pro s'associent pour digitaliser et sécuriser les démarches d'immatriculation

Paris, 4 mai 2026 – TMS, filiale de Nextlane spécialisée dans les solutions digitales pour la gestion des démarches liées au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), annonce un partenariat stratégique avec My ANA Pro, entreprise française leader de la gestion administrative dématérialisée. Ce partenariat vise à simplifier, automatiser et sécuriser la gestion des dossiers d'immatriculation, dans un contexte de transformation réglementaire majeure pour les professionnels du secteur.

Un tournant réglementaire pour le secteur

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2025 modifiant les modalités d'immatriculation des véhicules, les professionnels habilités au SIV devront, dès le 1^{er} août 2026, se conformer à une obligation de stockage numérique des dossiers d'immatriculation dans un environnement sécurisé et conforme aux exigences de l'administration.

Alors que les contrôles se renforcent, cette évolution s'inscrit dans une volonté de renforcer la traçabilité des opérations et d'intensifier la lutte contre la fraude. Les acteurs de la distribution automobile – concessionnaires, garagistes, négociants, loueurs ou centres auto – doivent donc rapidement adapter leurs processus et leurs outils.

Face à ces enjeux, TMS propose MiSIV, solution de traitement des démarches SIV, ainsi qu'un coffre-fort numérique dédié, répondant aux normes exigées par les autorités. Cette solution permet un accès direct aux services de contrôle, notamment via deux plateformes sécurisées :

- TMS PREF, accessible à l'ensemble des préfectures de France,
- TMS CERT, dédiée à tous les Centres d'Expertise et de Ressources Titres français.

Une réponse technologique pour préserver une activité

Le partenariat avec My ANA Pro s'inscrit dans une logique de complémentarité technologique entre gestion documentaire et conformité réglementaire.

En amont, My ANA Pro permet de collecter, centraliser et structurer l'ensemble des pièces constitutives des dossiers d'immatriculation, en automatisant la saisie et le traitement des données. Ces informations peuvent ensuite être utilisées pour initier, traiter et enregistrer les démarches administratives via MiSIV, la solution de connexion au SIV de TMS, avant d'être automatiquement intégrées dans le coffre-fort numérique, qui en assure l'archivage sécurisé, la traçabilité et la conformité réglementaire.

Cette articulation fluide entre préparation des dossiers et archivage réglementaire permet aux professionnels de réduire les tâches administratives manuelles, de fiabiliser la collecte et le traitement des données, mais aussi d'assurer leur mise en conformité, sans quoi ils risquent une suspension voire une résiliation de leur habilitation SIV.

« Ce partenariat répond à un besoin très concret du marché : simplifier des processus administratifs complexes tout en garantissant un haut niveau de conformité. En automatisant l'intégration et l'archivage des dossiers SIV, nous permettons aux professionnels de se concentrer sur leur cœur d'activité » explique Marc ROCHARD, responsable commercial TMS.

Accompagner les professionnels face à une transformation sans précédent

Avec près de 36 000 professionnels habilités SIV en France, cette évolution réglementaire représente un enjeu opérationnel majeur pour l'ensemble de la filière.

Dans ce contexte, le partenariat avec My ANA Pro vise à accélérer l'adoption des outils digitaux et à accompagner les professionnels dans une transformation profonde de leurs pratiques, historiquement encore largement basées sur des documents papier.

Alors que de nombreux acteurs accusent un retard dans leur mise en conformité, cette collaboration apporte une réponse concrète, en facilitant la transition vers des processus entièrement dématérialisés et automatisés.

« L'entrée en vigueur de cette obligation réglementaire marque un tournant pour l'ensemble du secteur. Notre ambition est d'accompagner cette transition en proposant des solutions concrètes, accessibles et immédiatement opérationnelles » Émilien ROUX, fondateur et directeur général de My ANA Pro.

Au-delà de la conformité réglementaire, cette collaboration illustre une ambition plus large portée par TMS et Nextlane : structurer un écosystème numérique fluide, sécurisé et interconnecté, au service des professionnels de la distribution automobile.

À propos de Nextlane

Nextlane est le leader européen de logiciels pour la distribution automobile. Son écosystème sécurisé, ouvert et intelligent permet aux concessionnaires et aux constructeurs de stimuler leur croissance et d'offrir une expérience client optimisée. La suite complète de Nextlane couvre l'ensemble du cycle de vente automobile, de la gestion des stocks de véhicules aux services après-vente, en passant par la comptabilité et la facturation.

Avec plus de 700 collaborateurs dans 11 pays, Nextlane s'engage à digitaliser et simplifier l'ensemble du parcours automobile. Sa mission est de promouvoir l'excellence digitale dans l'industrie en créant un écosystème numérique fiable.

Pour plus d'informations, visiter le site www.nextlane.com/fr

À propos de TMS

TMS est une filiale de Nextlane basée à Nantes, spécialisée dans les solutions digitales dédiées au marché français de la distribution automobile. L'entreprise propose notamment des solutions autour du SIV, du livre de police numérique et du coffre-fort numérique réglementaire. À travers ses plateformes, TMS accompagne les professionnels habilités dans la gestion, la sécurisation et la conformité de leurs démarches administratives liées à l'immatriculation.

À propos de MyANA

MYANAPRO, implantée à Bourg-en-Bresse, s'impose comme un acteur de premier plan dans la dématérialisation des dossiers commerciaux du secteur de la mobilité à l'échelle européenne, et plus particulièrement sur le marché français (automobile, motocycle, poids lourds et véhicules de loisirs), couvrant à la fois les activités liées aux véhicules neufs et d'occasion. Forte de plus de cinq années d'expertise, la solution ANA permet de structurer et de fiabiliser les procédures administratives, d'en assurer le contrôle via des outils informatisés, tout en contribuant à la dématérialisation complète du secrétariat commercial